



RÉFORME DE L'ÉTAT

Vers une haute administration décloisonnée

Suppression de l'ENA et de certains "grands corps" de l'État au profit d'une haute administration décloisonnée basée sur les "compétences" : la réforme de la haute fonction publique a franchi hier une étape clé avec la présentation d'une ordonnance en Conseil des ministres. Emmanuel Macron, issu lui-même de l'ENA, avait promis cette réforme après la crise des "gilets jaunes". Elle a suscité une levée de boucliers des principaux intéressés. Diplomates, inspecteurs et magistrats sont notamment sortis de leur réserve pour mettre en garde contre un "danger pour nos institutions" et "pour la démocratie". Les sénateurs du groupe à majorité communiste CRCE ont dénoncé hier "un projet de réforme libéral et autoritaire", décidé "dans l'entre-soi gouvernemental".

Le texte vise à remplacer l'ordonnance du général de Gaulle de 1945, qu'il avait prise "pour refonder l'État" et "reconstruire un pays meurtri par la guerre", a déclaré, à l'issue du Conseil, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, qui l'a préparé. 75 ans après, "nous devons pleinement réactiver cette promesse face aux défis du XXIe siècle", a-t-elle estimé. "Il y a urgence" face à une "crise d'une gravité inégalée" qui "a révélé des insuffisances d'un système

qui par sa rigidité (...) s'en est éloigné", a-t-elle ajouté, parlant d'"étape décisive" pour "préparer l'avenir".

Pas de débat parlementaire

Lors des questions d'actualité au gouvernement, Mme de Montchalin a défendu devant les sénateurs une réforme "qui n'est pas une réforme de suppression ou de destruction". Elle a rappelé à Jean-Pierre Sueur (SER) qui lui demandait si elle s'engageait à une ratification de l'ordonnance à l'issue d'un "vrai débat parlementaire", que le Parlement avait lui-même "habilité le gouvernement" à la prendre. La ministre a rejeté toute volonté d'instaurer un "spoils system" comme il en existe dans d'autres pays, c'est-à-dire la contractualisation et la politisation des hauts serviteurs de l'État. L'ordonnance a été validée dans ses grands principes par le Conseil d'État. Les futurs hauts fonctionnaires seront tous issus d'un grand corps général d'administrateurs de l'État, créé pour "répondre" à ses besoins et "décloisonner l'administration", selon la ministre. Ce "socle unique collectif préserve ce que le statut apporte : égalité de traitement, neutralité, loyauté et donc évidemment impartialité, avec des hommes et des femmes qui ne sont pas choisis ou promus en fonction de leur appartenance politique",

assure Mme de Montchalin. À sa tête, une direction des ressources humaines qui n'en porte pas le nom : la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Conséquences directes, fixées par l'ordonnance, la "disparition de certains grands corps" dont celui des préfets et des inspections générales, au profit d'une "logique de métiers" qui seront adaptés par décrets, selon la ministre.

Son ministère explique, en substance, qu'un "magistrat administratif" doit pouvoir devenir "directeur d'hôpital" tout en rejetant l'idée de hauts fonctionnaires "interchangeables". Pour ce faire, l'ordonnance généralise "l'évaluation des cadres supérieurs" et institue une formation initiale et continue dans le futur Institut national du service public (INSP) qui remplacera la prestigieuse École nationale d'administration (ENA). ■